Ecole Saint Cyprien « Vivre et Grandir »
En respectant l'autre

« Notre Ecole est plus qu'un lieu de transmission de savoirs, elle réfléchit à sa propre capacité à éveiller les élèves à la liberté, à leur liberté et à celle des autres. »

- Chacun a le droit au respect intellectuel, physique et social.
- Aucune violence physique ou verbale, aucune humiliation ou menace, moquerie, insulte ne seront tolérées.
- Il est interdit de voler
- Il est interdit de contraindre par la force ou par les mots.
- Chacun applique les règles de politesse.
- Ainsi chacun est libre de s'épanouir, de s'exprimer, d'oser, d'écouter, d'agir et d'évoluer, dans le respect de l'autre.

Ecole Saint Cyprien « Vivre et Grandir »
Ponctualité et assiduité

« Un accueil des familles proposé le matin dans les classes ou sur la cour, favorise pour l'enfant, la transition entre la maison et l'école. Le respect des horaires permet à l'enfant de commencer et terminer sa journée d'élève sereinement. La scolarisation d'un enfant est obligatoire jusqu'à 16 ans et les absences récurrentes sont préjudiciables. »

Les horaires :

- Chaque enfant de maternelle est accueilli dans les classes à partir de 8H45. Pour les élèves du CP au CM2, l'accueil se fait sur la cour de récréation.
- Avant 8H45, chaque enfant se rend à l'accueil périscolaire.
- Chaque enfant est présent à 08H55 pour le début des cours.
- L'après-midi, l'accueil est assuré à partir de 13H15 sur la cour.
- La sortie des classes a lieu à 12H et puis à 15H45.
- Afin de ne pas perturber la scolarité des enfants, pour les sorties de 12h00 et 15h45, les parents attendent que les enseignants viennent ouvrir les portails. L'attente dans l'enceinte de l'école n'est pas autorisée.

Les absences :

- Tout départ pendant le temps scolaire garde un caractère exceptionnel et est justifié par écrit sur le cahier de liaison de l'enfant.
- Toute absence est signalée et justifiée le jour même. Trois demi-journées d'absence non justifiées sont transmises à l'inspection d'académie.
- Chaque enfant malade et/ou fiévreux reste à la maison. Aucun médicament n'est autorisé et n'est administré par les enseignants, même avec une ordonnance. Les situations particulières sont gérées avec le chef d'établissement.

L'école Saint Cyprien « Vivre et Grandir »
Un lieu d'accueil et de communication :

« Afin d'instaurer un climat de confiance et une relation conviviale entre l'équipe éducative et les familles, notre Ecole se veut rassurante et positive. L'écoute, la disponibilité, la qualité du travail en équipe permettent de réussir l'accueil au quotidien de l'enfant et des familles… »

- L'Ecole Saint Cyprien privilégie un partenariat entre l'équipe éducative et la famille.
- Différents outils de communication sont proposés :
  - Le cahier de liaison que les enseignants et les parents s'engagent à consulter et à signer à chaque nouvelle information.
  - Le site internet permet de suivre l'actualité des classes et de l'école.
  - Le mail et parfois le SMS constituent des moyens de communication efficaces et rapides.
- Les portables à l'école sont interdits, sauf cas particulier géré avec les parents.
- La disponibilité des enseignants et du chef d'établissement permet aux familles de fixer des rendez-vous pour échanger sereinement sur la scolarité de l'enfant.
- L'équipe éducative et le chef d'établissement restent les interlocuteurs privilégiés en cas de problèmes (conflits, incompréhensions, questionnements,…) au sein de l'établissement. Si votre enfant rencontre un problème avec un autre enfant, la médiation sera assurée par le personnel de l'école et le chef d'établissement.
- Pour réussir et grandir, l'enfant a besoin de l'accompagnement, de l'écoute et de l'implication de ses parents.

Ecole Saint Cyprien « Vivre et Grandir »
Lieu où il fait bon vivre…

« L'école accueille les enfants sur les sites de Chachon et Rhéas dans des locaux rénovés, bien équipés, proposant aux enfants un environnement sécurisé, rassurant et adapté aux apprentissages. ».

- Chaque personne prend soin de tous les lieux de vie de l'école.
- Chaque personne maintient les jeux en bon état, les utilise en respectant les règles établies, les range en fin de récréations ou en fin d'activités.
- Chaque personne circule dans les couloirs, calmement, sans courir et sans claquer les portes.
- Il est interdit de jouer dans les toilettes.
- Chaque enfant prend soin de son bureau, garde son matériel et le matériel collectif rangé et en bon état.
- Chaque enfant a toujours en sa possession le matériel demandé en début d'année. Les parents l'accompagnent dans cette démarche.

Ecole Saint Cyprien « Vivre et Grandir »
Une gestion quotidienne des affaires personnelles

« La gestion des affaires personnelles des enfants reste une difficulté quotidienne de l'équipe éducative. Loin de vouloir tout interdire, cette question a soulevé de nombreux débats et nous a conduit à réglementer certaines habitudes.»

- Les jeux personnels des élèves ne sont pas autorisés à l'école, sauf accord préalable du chef d'établissement dans le cas de certaines animations ou certains projets.
- Les échanges matériels ne sont pas autorisés entre les enfants.
- Les confiseries sont interdites à l'école. Cependant, elles sont tolérées pour les anniversaires et seulement pour cette occasion.
- Toute invitation personnelle est gérée en dehors de l'école (anniversaires, soirées diverses).
- Les vêtements sont marqués au nom de l'enfant.
- Une tenue vestimentaire adaptée est exigée à l'école.
- Pour la sécurité des élèves, des chaussures adaptées aux activités scolaires sont demandées.

Procédure à suivre lorsque le règlement n'est pas respecté

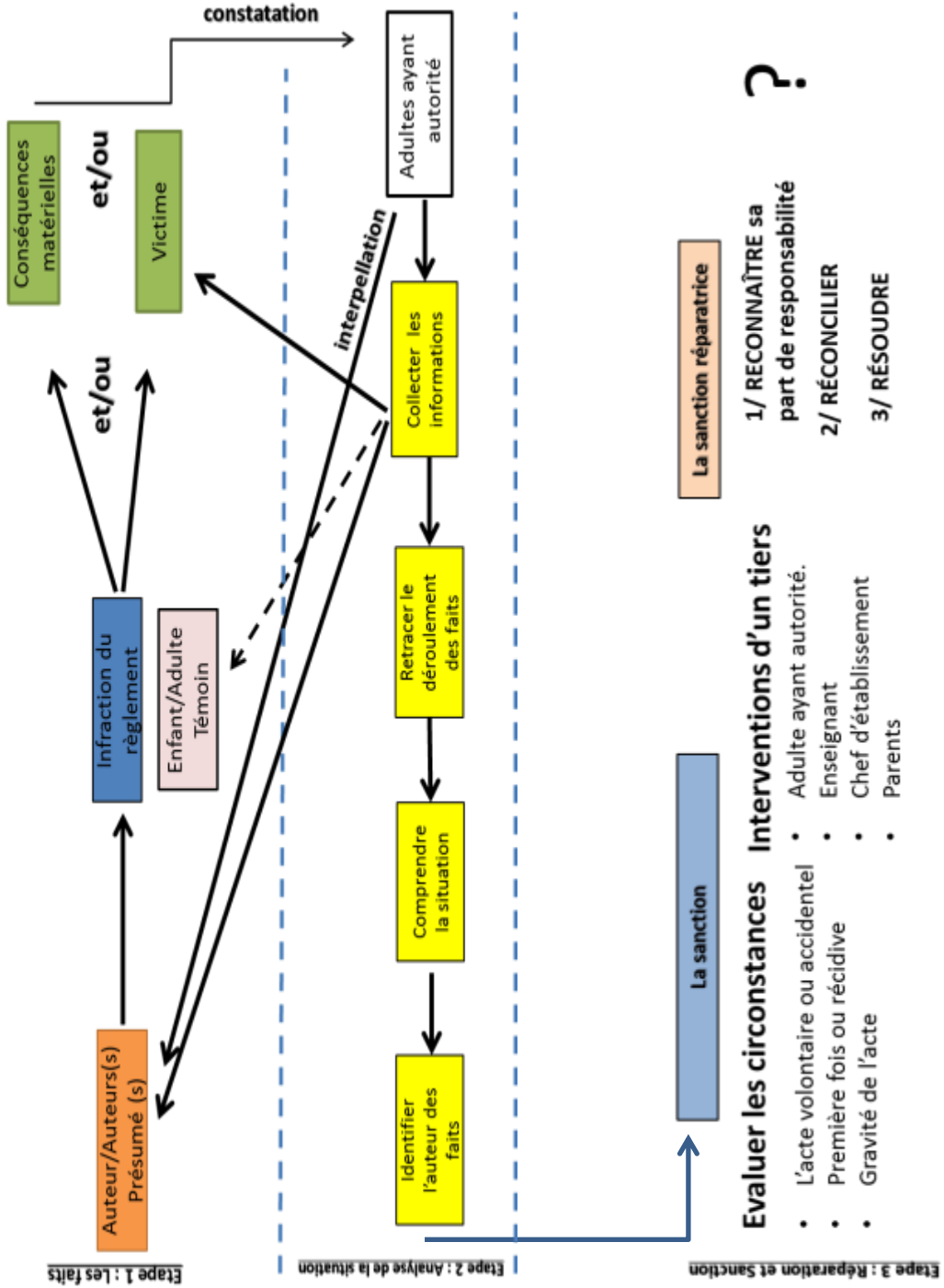

Règlement Intérieur

Madame, Monsieur,

La présente circulaire rassemble les dispositions législatives et règlementaires que doit respecter la Communauté Educative de l'école Saint Cyprien « Vivre et Grandir » de Bressuire.

À cette fin, le règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement et fournit un cadre. Le règlement intérieur de l'école précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative.

Le règlement intérieur comporte cinq catégories décrites à l'intérieur de ce livret. Chaque catégorie se décline en plusieurs règles. Vous trouverez également une procédure si le règlement n'est pas respecté.

Nous vous invitons à prendre connaissance de cet écrit. Nous comptons sur vous pour nous accompagner dans sa mise en œuvre.

Cordialement

L'équipe éducative
&
Romuald Moreau
Chef d'établissement

Site Chachon : *45 rue de Chachon 05 49 74 08 81*
Site Rhéas : *5 rue de la Thude 05 49 74 14 37* **BRESSUIRE**
Email : *ecole.stcyprien.bressuire@ac-poitiers.fr*
Site internet : www.ecole-primaire-bressuire.fr